

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

ARRETE N° 3-MSP du 4 février 1981 portant restructuration des services de gynécologie obstétrique du CHU.

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu l'article 21 de la constitution ;

Vu l'ordonnance n° 1 du 4 janvier 1968 portant statut général de la fonction publique de la République togolaise ;

Vu le décret n° 71-184 du 12 octobre 1971 portant transformation du centre national hospitalier en centre hospitalier et universitaire ;

Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967, définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel,

A R R E T E :

Article premier — Les services de gynécologie-obstétrique du centre hospitalier et universitaire comprennent désormais :

- 1°) le service de gynécologie
- 2°) le service d'obstétrique
- 3°) le service d'histologie embryologique.

Art. 2 — En vue de maîtriser toutes les activités au niveau du service de gynécologie et d'obstétrique, les chefs des différents services feront un roulement périodique sur indication du chef des services.

Art. 3 — Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 4 février 1981
Hodabalo BODJONA

Autorisation d'exploiter une clinique médicale

Arrêté n° 4-MSP du 11-2-81 — Une autorisation d'exploiter une clinique médicale sans hospitalisation à Lomé est accordée à M. Prince Agbodjan Adjété, docteur en médecine.

M. le docteur Prince Agbodjan Adjété est tenu de résider dans un périmètre de cinq (5) kilomètres au plus de sa clinique sise à Kodjoviakopé, immeuble feu Dr Gagli.

Nominations

Décision n° 24-MSP du 2-2-81 — Le docteur Hans Schmit, médecin-gynécologue au centre hospitalier universitaire de Lomé, est nommé médecin-chef des services de gynécologie-obstétrique par intérim.

La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature.

Décision n° 26-MSP du 2-2-81 — M. Edoth Ananou Anoumou, médecin inspecteur 1er échelon, médecin-chef du service national de dermato-vénérologie, est nommé cumulativement à ses fonctions médecin-chef du service des grandes endémies en remplacement du docteur Fumey Séwa.

La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature.

Décision n° 27-MSP du 3-2-81 — Les pharmaciens dont les noms suivent relevant du ministère de la santé publique, reçoivent les affectations ci-après :

Chaland de TOGOPHARMA

Mme Maboudou-Anani née Ayih Dédé Biova, précédemment en service à la pharmacie d'approvisionnement est affectée au Chaland de Togopharma en complément d'effectif.

Pharmacie d'Etat de Lama-Kara

M. Fongbemi Komlan, précédemment pharmacien-chef du CHR et de la subdivision sanitaire de Lama-Kara est nommé pharmacien-responsable de la pharmacie d'Etat en remplacement de M. Bayor parti en stage. Il perd ses indemnités au titre de la fonction publique.

Centre hospitalier régional et subdivision sanitaire de Lama-Kara

Mlle Edoh Afua, pharmacien ordinaire 1er échelon est nommé pharmacien-chef du CHR et de la subdivision sanitaire de Lama-Kara en remplacement de M. Fongbemi muté.

Centre hospitalier régional et subdivision sanitaire de Dapaon

M. Pataba Halatobou, pharmacien ordinaire 1er échelon est nommé pharmacien chef du CHR et de la subdivision sanitaire de Dapaon en remplacement de Mlle Franck qui reste pharmacien-responsable de la pharmacie d'Etat de Dapaon et perd ses indemnités au titre de la fonction publique.

La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature.

Décision n° 39-MSP du 9-2-81 — M. Agbobli Atsou Koffi, médecin de retour de stage est affecté au centre hospitalier universitaire de Lomé pour servir au service d'oto-rhino-Laryngologie en complément d'effectif.

M. Amenyrach Mawulawoé, médecin précédemment en service au CHU est affecté au centre hospitalier régional de Sokodé et nommé médecin-chef du service d'oto-rhino-laryngologie.

La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER ET DU DEUXIEME DEGRES

Nomination

Arrêté n° 12-MEPDD du 30/1/81 — M. Coovi Wadagni IAS (math-s-nat) en service au CEG de Siou est nommé surveillant général au CEG de Niamtougou-ville.

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de signature.

Intégration

Arrêté n° 13-MEPDD du 6/2/81 — Le personnel de l'enseignement confessionnel déclaré définitivement admis aux examens et concours professionnels est intégré dans les diverses catégories conformément à l'Etat ci-joint :